



Association

REPAR' TOI MEME

Notre projet :

Faire durer le matériel et redonner vie aux appareils en panne en offrant gratuitement les moyens et l'aide nécessaire pour réparer soi-même.

dans le but d'économiser, de réduire les déchets et d'éviter la surconsommation actuelle.

C'est aussi adopter les principes de l'économie circulaire
réparer, réduire, réutiliser, recycler.

Les matériels qui pourront être réparés :

Nous les avons répertoriés en sept catégories :

- le gros électro-ménager
- les petits appareils ménagers et electro-portatifs
- l'entraide pour de petites interventions à la maison
- la menuiserie et le mobilier
- l'électronique et appareils multi-médias
- les outils de jardinage
- les bicyclettes et accessoires.

Les matériels sous garantie sont exclus ainsi que certaines réparations estimées devoir être réservées à des professionnels, pour des raisons de sécurité ou pour ne pas concurrencer le secteur marchand.

Comment fonctionnerons nous :

Un local sera équipé et outillé pour y effectuer les réparations avec le demandeur. Celui ci pourra bénéficier conseils et d'aide technique de la part des intervenants (réparants) bénévoles, membres de l'association.

Exceptionnellement, les réparations peuvent se réaliser au domicile du demandeur

Organisation de l'association

L'association se composera de membres « réparants » bénévoles, qui proposent leurs compétences pour aider les utilisateurs.

Toute personne qui s'adresse à l'association devient membre utilisateur et s'acquitte d'une petite cotisation (avec réduction, voire gratuité selon situation) qui donne droit à l'utilisation du matériel dans l'atelier et de bénéficier de tous les services, l'assistance des intervenants bénévoles et tous autres conseils. Cette inscription est personnelle et valable un an.

Cette activité ne peut en aucun cas donner lieu à commerce.

Le déroulement d'une demande

L'utilisateur peut exprimer sa demande par téléphone, par internet sur le site REPAR-TOI-MEME ou en se déplaçant à l'atelier (des heures et jours d'ouverture seront définis).

Un « accueillant » déterminera la recevabilité pour l'association de cette demande, puis l'orientera vers un référent dans le domaine technique concerné qui évaluera exactement la réparation à effectuer, et confiera le demandeur à un intervenant (réparant) qui accompagnera l'utilisateur tout au long de la réparation.

Le service de l'association est gratuit. Toutefois un engagement réciproque sera signé par le demandeur et l'association pour déterminer les conditions d'intervention et de responsabilité, L'utilisateur restant le responsable final. Les pièces détachées nécessaires sont commandées avec l'aide de l'intervenant et sont à la charge de l'utilisateur.

Autres services de l'association Repar'toi même:

Des réductions négociées, dans la mesure du possible, auprès de magasins de pièces détachées et de matériels, mais aussi chez des réparateurs locaux proposant un bon service à un bon prix.

Un ordinateur mis à disposition avec un accompagnement pour la recherche sur internet de pièces détachées, de conseils, de vidéos d'apprentissage, d'installation et de réparation, etc...

Le site internet de l'association pour informations locales, conseils...

Des cours de réparation, à l'instar des cours de bricolage

Association REPAR' TOI MEME

C/o Marc BATAILLE, 56 route du Guildo 22750-SAINT JACUT DE LA MER

Tel . 06 80 07 53 72

mail : repartoimeme@gmail.com

Powered by
Office